Université Paris Cité

Le directeur de l'UFR Etudes Interculturelles de Langues Appliquées

DECISION RELATIVE A LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES POUR L'ELECTION DU DIRECTEUR DU DEPARTEMENT LANGUES POUR SPECIALISTES D'AUTRES DISCIPLINES (LANSAD) DE L'UFR ETUDES INTERCULTURELLES DE LANGUES APPLIQUEES – EILA D'UNIVERSITE PARIS CITE

Séance du conseil de gestion du mardi 30 mai 2023

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'université Paris Cité et approbation de ses statuts annexes ;

Vu le règlement intérieur d'université Paris Cité ;

Vu les statuts de l'UFR Etudes Interculturelles de Langues Appliquées ;

Vu le procès verbal du 30 septembre 2019 du conseil d'UFR EILA relatif à l'élection de Monsieur Christian Camou, en tant que directeur du Département LANSAD de l'UFR Etudes Interculturelles de Langues Appliquées, à compter du 30 septembre 2019 ;

Vu l'appel à candidatures pour l'élection du directeur du département Langues pour Spécialistes d'autres Disciplines (LANSAD) de l'UFR EILA du 28 mars 2023.

ARRETE

Article 1 – Candidatures recevables :

Sont déclarées recevables, par ordre chronologique de dépôt, pour l'élection de la directrice ou du directeur du Département LANSAD de l'UFR Etudes Interculturelles de Langues Appliquées (EILA) d'Université Paris Cité, les candidatures suivantes :

Madame Karine Paris et Monsieur Martial Guineau (co-direction)
Madame Sophie Laredo et Monsieur Pascal Somé (co-direction)
Monsieur Clive Hamilton.

Article 2 – Exécution :

Le directeur et la responsable administrative de l'UFR EILA sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé par voie d'affichage à l'UFR EILA et sur le site internet de l'UFR EILA.

Fait à Paris, le 21 avril 2023

Stéphane PATIN



Directeur de l'UFR Etudes Interculturelles de Langues Appliquées

Affiché le : 22 avril 2023